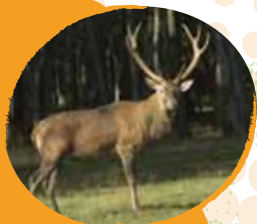


Atlas de la biodiversité dans les communes

*ou comment participer à la protection
de la biodiversité localement*



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

www.developpement-durable.gouv.fr



Le projet atlas de la biodiversité dans les communes a été lancé en mai 2010 dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité. Il a pour objectifs, d'une part, de sensibiliser les élus et la population aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité, d'autre part, d'acquérir des connaissances complémentaires afin que la biodiversité soit mieux prise en compte dans les décisions locales.

La France, avec ses territoires de métropole et d'outre-mer, est riche d'une grande biodiversité.

Les régions, les départements, les communes et tous les acteurs de l'environnement sur les territoires

agissent, depuis de nombreuses années, chacun avec les moyens qui lui sont propres. Mais la connaissance de la biodiversité est encore bien sommaire. Or, connaître c'est se donner les moyens d'aménager un territoire et d'organiser des politiques publiques durables qui prennent en compte l'ensemble du patrimoine naturel.

C'est pourquoi le ministère du Développement durable propose aux communes volontaires un dispositif pour les aider à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité : [l'atlas de la biodiversité dans les communes \(ABC\)](#).

UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ DANS UNE COMMUNE, POUR QUOI FAIRE ?

- * Pour sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens.
- * Pour mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier ses enjeux spécifiques.
- * Pour faciliter la mise en place de politiques communales qui prennent en compte la biodiversité.
- * Pour fournir des informations relatives à la biodiversité qui éclaireront les choix de politique publique nationale.



EN QUOI CONSISTE-IL ?

Les communes inventorient et cartographient la biodiversité sur leur territoire, avec l'aide de professionnels ou d'associations naturalistes. Mais l'objectif est aussi de susciter la participation du public aux divers programmes de sciences participatives comme l'*Observatoire des papillons des jardins* ou le *Suivi photographique des insectes pollinisateurs*.



QUI PEUT PARTICIPER ?

- * Toutes les communes françaises peuvent s'approprier les outils mis à disposition en ligne¹ et s'engager facilement sur la voix tracée par les atlas de la biodiversité dans les communes.
- * Les communes françaises de moins de 20000 habitants, de métropole et des départements d'outre-mer, peuvent se porter volontaires auprès de leur DREAL² afin de bénéficier d'une aide supplémentaire.

QUELS SONT LES OUTILS MIS À DISPOSITION ?

- * Une équipe régionale de sensibilisation et de mobilisation
- * Un profil de biodiversité communale.
- * Un cahier des charges type concernant les inventaires naturalistes (élaboré par les partenaires scientifiques du ministère).
- * Des outils de sensibilisation et de mobilisation aux enjeux de la biodiversité pour le grand public comme pour les différentes catégories d'acteurs locaux.
- * La possibilité d'accueillir une équipe de deux ou trois jeunes en service civique volontaire.
- * L'accès à la plate-forme nationale des sciences participatives portée par le Muséum national d'histoire naturelle, *Vigie nature*.

RETROUVEZ TOUTES CES INFORMATIONS SUR
www.developpement-durable.gouv.fr,
rubrique *Les atlas de la biodiversité*

1. www.developpement-durable.gouv.fr

2. Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



CALENDRIER

2011

- * **4^e trimestre** : Appel à volontariat auprès des communes et des communautés de communes.

2012

- * **Janvier** : Sélection des communes et des communautés de communes.
- * **2^e et 3^e trimestres** : Poursuite des inventaires au sein des communes sélectionnées en 2010.
- * Démarrage des inventaires au sein des communes sélectionnées en 2012.
- * **4^e trimestre** : Appel à volontariat auprès des communes et des communautés de communes.
- * Bilan provisoire du programme ABC des communes sélectionnées en 2011.

2013

- * **Janvier** : Sélection des communes et des communautés de communes.
- * **2^e et 3^e trimestres** : Poursuite des inventaires au sein des communes sélectionnées en 2012.
- * Démarrage des inventaires au sein des communes sélectionnées en 2013.
- * **4^e trimestre** : Appel à volontariat auprès des communes et des communautés de communes.
- * Bilan provisoire du programme ABC des communes sélectionnées en 2012.
- * Bilan définitif des communes sélectionnées en 2010.

LA BIODIVERSITÉ, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète, résultat de la longue histoire de la Terre et de l'évolution du monde vivant qui s'étale sur plusieurs milliards d'années. Plus précisément, la biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux y compris l'homme, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

